

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-033****du 28 septembre 2023****n°033****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (29) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON**POUVOIRS (9) :** Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN  
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT  
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND  
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ  
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON**EXCUSES (1) :** Françoise BRAUD**Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT****RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU****OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre socioculturel des Minimes et à la MJC Horizons Sud**

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

*C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle provenant du centre socioculturel des Minimes qui sollicite la collectivité pour l'accueil d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant, pour un spectacle, le 16 septembre 2023, à l'occasion de la fête du quartier.*

*C'est le cas également de la demande de subvention exceptionnelle provenant de la MJC Horizons Sud qui sollicite la collectivité pour l'accueil d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant, pour un spectacle, le 17 décembre 2023, afin de créer un événement culturel en direction des familles, à l'approche de Noël.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 3 du conseil municipal du 26 janvier 2023 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023, dont les crédits sont inscrits au compte 65748,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-033****du 28 septembre 2023****n°033****page 2/2**

**VU** la demande de subvention exceptionnelle du centre socioculturel des Minimes, d'un montant de 2 850 €, pour un concert cabaret festif, le 16 septembre 2023 (coût artistique), dans le cadre de sa fête de quartier,

**VU** la demande de subvention exceptionnelle de la MJC Horizons Sud, d'un montant de 1 350 €, pour un spectacle de chants polyphoniques, théâtre burlesque et jeux musicaux, le 17 décembre (coût artistique),

**CONSIDERANT** le budget du centre socioculturel des Minimes, pour cette manifestation, d'un montant de 6 537€ (cachet artistique, droits d'auteur, sécurité, publicité, achats divers), avec un public local attendu d'environ 450 personnes,

**CONSIDERANT** le budget de la MJC Horizons Sud, pour cette manifestation, d'un montant de 2 300 € (cachet artistique, droits d'auteur, sécurité, publicité, achats de matériels), avec un public local attendu de 150 personnes,

**CONSIDERANT** que la collectivité ne prend en charge que le cachet artistique plafonné à 2 000 € par an et par maison de quartier,

**CONSIDERANT** que l'objectif de ces actions est d'offrir aux familles une ouverture culturelle, une curiosité artistique, le goût pour la découverte,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au centre socioculturel des Minimes d'un montant de 2 000 €, correspondant au coût artistique plafonné, soit 31 % du budget total de la manifestation (6 537 €),
- d'attribuer une subvention exceptionnelle à la MJC Horizons Sud d'un montant de 1 350 €, correspondant au coût artistique, soit 59 % du budget total de la manifestation (2 300 €),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les sommes seront imputées sur le compte 311 / 65748 / 5100 / C03M04 / JEEQ.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICLOUD